

lement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

COMITE DE SELECTION

L'honorable M. DANDURAND propose que les honorables sénateurs sir James Loughheed, Belcourt, Barnard, Daniel, Prowse, Robertson, Tanner, Watson, Willoughby et le proposant constituent un comité de sélection pour désigner les sénateurs devant faire partie des divers comités permanents durant la présente session.

Le Sénat s'ajourne à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT

Présidence de l'honorable HEWITT BOSTOCK.

Séance du mardi, 4 mars 1924.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi.

Prières et affaires de routine.

COMITE DE SELECTION

L'honorable M. DANDURAND propose :

Que conformément à la règle 77, les honorables sénateurs sir James Loughheed, Belcourt, Barnard, Daniel, Prowse, Robertson, Tanner, Watson, Willoughby et le proposant constituent un comité de sélection pour désigner les sénateurs devant faire partie des divers comités permanents durant la présente session; et de faire le plus tôt possible rapport des noms désignés.

La motion est agréée.

COMITE DU SERVICE PUBLIC

L'honorable M. DANDURAND propose :

1. Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué à faire enquête et, lorsqu'il y aura lieu, faire rapport sur :

(a) L'efficacité du service civil;

(b) Le nombre de personnes employées dans chaque service des divers départements, et l'endroit où ces personnes sont employées;

(c) La possibilité de réduire ce nombre d'employés de façon à réaliser une économie sans compromettre l'efficacité du service;

(d) Généralement, toutes les questions ou affaires touchant aux points indiqués ci-dessus.

2. Que ce comité spécial soit composé des honorables messieurs Béique, Belcourt, Bennett, Black, Bradbury, Calder, Hardy, McCoig, Pardee, Robertson, Ross (Moose Jaw), Ross (Middleton), Turgeon, Watson, White (Inkerman), et l'auteur de la motion.

3. Que ce comité soit autorisé à faire comparaître des personnes et à faire produire des documents, et à requérir, pour ses écritures, l'aide qui lui sera nécessaire pour mener à bien son enquête.

Il dit: Mes honorables collègues se souviennent sans doute qu'au cours du débat qui eut

lieu dans cette Chambre au sujet du bill des subsides, dans les dernières heures de la dernière session, j'ai dit qu'il me paraissait probable que les ministères du gouvernement étaient encombrés de fonctionnaires publics. Je faisais part à cette honorable Chambre de certaines opinions qui étaient, sinon énoncées par d'autres collègues, au moins partagées par eux. Je dis que c'était notre devoir d'instituer une enquête en la matière, et je donnai avis qu'à la présente session, je déposerais une motion pour nommer un comité d'enquête. Depuis lors, j'ai fait savoir à tous les sous-ministres que cette enquête aurait lieu, ou du moins que je demanderais au Sénat de la tenir, et qu'ils seraient requis de présenter un mémoire contenant le nombre de fonctionnaires et d'employés dans leurs départements respectifs depuis un certain nombre d'années, et de donner les raisons et les causes de l'augmentation des employés, si telle augmentation s'est produite.

La plupart des sous-ministres m'ont répondu qu'ils allaient préparer ou qu'ils avaient préparé des mémoires pour répondre aux questions que pourrait leur poser le Sénat.

Depuis que cet avis a été donné, le public a appris que la commission des vérificateurs instituée par un Acte du Parlement durant la dernière session, serait priée de faire une étude minutieuse du rouage administratif pour essayer de réduire le personnel, et partant, les dépenses. Cette annonce aurait pu nous justifier de rester cois et d'attendre le travail de la commission, mais après mûre réflexion, j'ai décidé de demander au Sénat de procéder à l'enquête.

Si le comité est nommé, j'ignore quelle sera l'étendue de ses recherches. Il me semble que son travail devrait se limiter à la question du surnombre de fonctionnaires dans les ministères. Il y trouvera toute la besogne voulue pour le moment. S'il allait s'aventurer dans l'étude des salaires, je crois qu'il entreprendrait trop pour commencer. Dans tous les cas, le Sénat ou le comité devra se prononcer sur ce point. L'étude de la question des traitements comprendrait le travail fait par chaque employé et ce qui constituerait une rémunération équitable de ce travail. Je ne m'oppose nullement à ce que nos employés dans toute l'étendue du Canada reçoivent un traitement proportionné à leur travail,—c'est-à-dire un traitement égal à celui donné pour le même travail en dehors du service public.

Mon premier souci est de savoir si nous avons sur notre liste de salariés des milliers d'hommes dont les services ne sont pas requis. Je sais qu'un certain malaise s'est produit parmi les fonctionnaires publics lorsqu'ils ont appris que cette enquête aurait lieu et que le